



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

3003 Berne, le 8 février 1966

o.107.3. - RM/cw

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

A la Mission permanente de la Suisse
auprès des organisations internationales

1, Rue de Varembe

1200 G e n è v e 20CONFIDENTIELSaïd Ramadan

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour votre information, nous vous faisons parvenir les renseignements suivants concernant M. Saïd Ramadan, ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations Unies à Genève, que le gouvernement jordanien, il y a quelques mois, a démis de ses fonctions.

M. Saïd Ramadan, l'un des chefs de l'association des "Frères Musulmans" dissoute par le régime du Colonel Nasser, fut arrêté, puis relâché en 1954 et chercha refuge en Jordanie à Jérusalem. En date du 29 septembre 1954, le Conseil du Commandement de la Révolution prenait la décision de lui retirer sa nationalité égyptienne, considérant son activité comme subversive. En effet, à Jérusalem, Saïd Ramadan, en tant que président du Bureau exécutif du "Congrès islamique", s'était fait non seulement le champion de la lutte contre les "Incrédules" mais aussi contre le régime établi par Nasser en Egypte.

Cheville ouvrière de l'opposition anti-nassérienne à l'étranger, Saïd Ramadan devait, par la suite, acquérir la citoyenneté jordanienne et être nommé délégué permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès des Nations Unies à Genève.

C'est à la fin de juillet 1965 que fut révélé en R.A.U. le complot émanant des "Frères Musulmans" qui devait, selon la thèse officielle, tendre à l'assassinat du Chef de l'Etat et au renversement du régime.

Au sommet arabe de Casablanca, en septembre de l'année dernière, le Président Nasser demanda au Roi Hussein de retirer à Saïd Ramadan son passeport jordanien.

Par une note du 17 septembre 1965 à notre Ambassade à Beyrouth, l'Ambassade du Royaume hachémite de Jordanie nous avisait que le Gouvernement jordanien avait décidé de retirer à Saïd Ramadan sa qualité de diplomate.

Puis, le Service du Protocole des Nations Unies à Genève



nous informait que M. Saïd Ramadan avait cessé d'exercer son mandat de représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès dudit office; nous avons alors demandé à M. Saïd Ramadan de bien vouloir restituer au Département politique fédéral sa carte de légitimation. Cette carte nous fut remise par M. Saïd Ramadan quelques jours plus tard.

En décembre 1965, au Caire, le Ministre de la Justice, M. Hassouna, faisait savoir lors d'une conférence de presse que le Parquet de la Sécurité de l'Etat avait publié l'acte d'accusation contre les participants au complot anti-nassérien dans lequel M. Saïd Ramadan figure en bonne place.

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères de Jordanie, M. Abdallah Zuraikat, a déclaré à notre Ambassadeur à Beyrouth que le gouvernement jordanien n'a pas l'intention de nommer prochainement un nouveau représentant permanent à Genève pour remplacer M. Saïd Ramadan; ses anciens collaborateurs ne recevraient pas de nouvelles fonctions administratives. Le gouvernement jordanien aurait décidé de les relever de leurs fonctions.

M. Saïd Ramadan dirige actuellement le "Centre islamique" à Genève; il cherche à obtenir de la part des autorités suisses une autorisation de séjour sur le territoire de la Confédération. Une procédure est actuellement en cours à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales
D. O.

